

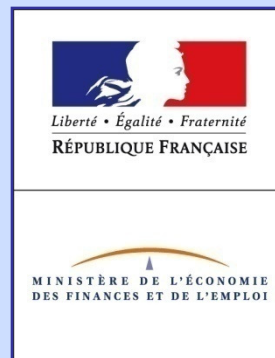
Tourisme & Handicap

Label national Tourisme & Handicap

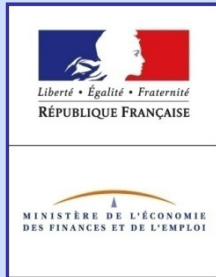
Un gage de qualité



Marque déposée
de l'Etat français



Label national Tourisme & Handicap



C'est une marque de **qualité de l'accueil** créée par le ministère chargé du Tourisme pour des clientèles en situation de handicap.

Il résulte d'un partenariat entre le ministère chargé du Tourisme, les professionnels du tourisme et les associations représentant les personnes handicapées.

À ce titre, l'Association **Tourisme et Handicaps (ATH)** est chargée d'assurer la coordination nationale du dispositif.



Mise en œuvre :
2001

Un label pourquoi ?

- ❖ **Répondre à la prise en compte des attentes** et des besoins des personnes handicapées inscrites dans la loi du 11 février 2005.
- ❖ Apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps (**moteur, visuel, auditif, mental**)
- ❖ **Développer et promouvoir une offre touristique adaptée** et intégrée à l'offre généraliste, sans oublier que ces actions aident la clientèle familiale ainsi que les seniors.

Un label pour qui ?

➤ *Pour les professionnels du tourisme*

Avoir le label, **c'est se doter d'un avantage concurrentiel** et développer une offre touristique innovante pour des consommateurs que l'on souhaite fidéliser.

C'est **assurer la promotion, en France et à l'étranger**, de son établissement et bénéficier des relais mis en place par Maison de la France et les délégations régionales au Tourisme, les comités régionaux du tourisme, les comités départementaux du tourisme, les offices de tourisme et syndicats d'initiatives.

Un label pour qui ?

➤ ***Pour les touristes en situation de handicap***

C'est leur donner une information fiable sur l'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs, visualisée par un pictogramme correspondant aux quatre principaux types de handicaps (moteur, visuel, auditif, mental). Le label ne peut pas être accordé pour moins de 2 familles de handicaps.



**Présentation du
label avec 4
handicaps**



**Présentation du
label avec 3
handicaps**



**Présentation du
label avec 2
handicaps**

Un label pour qui ?

- *Pour les touristes en situation de handicap*

C'est leur assurer un accueil et une utilisation des services proposés, avec un maximum d'autonomie dans un environnement sécurisant.

La personne handicapée est un touriste à part entière et peut donc venir seul, en famille ou avec des amis.

Un label comment?

Il s'agit d'une démarche volontaire des professionnels du tourisme et prestataires de services souhaitant recevoir la clientèle en situation de handicap.

La demande

Le prestataire fait une demande de labellisation auprès de la Maison du Tourisme de Belfort qui l'enregistre et lui envoie une fiche d'auto-évaluation.

Un label comment?

L'évaluation du site

La Maison du Tourisme organise une visite d'évaluation.

Un diagnostic de l'établissement est réalisé par un binôme d'évaluateurs formés spécifiquement et chargés d'apprécier l'accessibilité pour les quatre types de handicaps sur la base de critères obligatoires et facultatifs.

Un label comment?

La commission régionale

Composée de professionnels du tourisme et d'associations représentant les personnes handicapées, elle émet un avis sur la « labellisation » des équipements, en tenant compte de situations particulières.

L'objectif n'est pas de déterminer des situations idéales mais d'identifier des prestations offrant le plus d'autonomie possible (accompagnements substitutifs...).

Un label comment?

L'attribution du label

Le dossier est transmis à l'association nationale Tourisme & Handicaps (ATH) qui valide ou pas les avis de la commission régionale.

ATH envoie la **charte du labellisé** au prestataire.

L'obtention du label est conditionnée à la signature de cette charte. Le label est accordé pour une **durée de 5 ans** et couvre de deux à quatre familles de handicap à charge pour le labellisé de respecter la charte d'engagement nominative.

Un label comment?

L'attribution du label

Les sites labellisés bénéficient d'une plaque à apposer devant leur bâtiment proposée par l'association Tourisme & Handicaps.

Cette plaque, **optionnelle**, est à louer sur la base de 150 € pour 5 ans. A échéance de la période contractuelle et après contrôle du maintien des critères d'accueil et d'accessibilité, le label sera renouvelé par avenant.

Un label comment?

L'évolution du label

Un établissement touristique peut recevoir le label pour certains handicaps, puis, suite à des aménagements, il peut obtenir des pictogrammes supplémentaires.

De même, des modifications au sein de la structure peuvent amener des retraits partiels de pictogrammes, ou de label.

Label national Tourisme & Handicap : un gage de qualité

Le processus de labellisation :

- Démarche individuelle et volontaire
- Grille d'auto évaluation
- Visite d'enquêteurs spécialement formés
- Commission régionale de pré-labellisation
- Commission nationale d'attribution
- Charte d'engagement (5 ans)
- Proposition de location d'une plaque (pour 5 ans)



Label national Tourisme & Handicap : un gage de qualité



**4183 équipements touristiques sont labellisés
au 10 septembre 2010**



Label national Tourisme & Handicap

au 10 septembre 2010 :
4183 équipements ont reçu un avis favorable de la commission nationale d'attribution du label Tourisme & Handicap.



70%



33%



56%



84%

757 sites touristiques ont reçu le label pour les 4 familles de handicaps, ce qui représente 18% des labellisés.

Label national Tourisme & Handicap

Territoire de Belfort : 9 sites labellisés en 2011

- Hôtel 1ere Classe : moteur, mental
- Restaurant Courtepaille : moteur, visuel, mental
- Camping de l'Etang des Forges : mental
- Théâtre de Marionnettes : mental
- Atria Novotel : moteur, mental
- Formule 1 des Glacis : mental
- Maison du Tourisme : moteur, visuel, auditif, mental
- Centre aquatique de Delle : moteur, visuel, auditif, mental
- Restaurant La Table de ma grand-mère à Giromagny : moteur, visuel, mental

Label national Tourisme & Handicap : Une démarche totalement gratuite



Merci de votre attention

